

Image not found or type unknown



Utilisation d'une partie d'un logo

Par **loic1989**, le **31/10/2009** à **08:25**

Bonjour,rrnJe souhaite créer un site internet à but non lucratif. Dans ce cadre, j'ai besoin d'un logo. Je souhaite réutiliser une partie du logo de la marque Walkman de Sony.rnrnJe souhaite reprendre le "W" pour mon logo. Ai-je le droit ? Si oui, dans quelles mesures.rnrnMerci par avance pour vos réponses.

Par **LeKingDu51**, le **25/11/2009** à **14:31**

Ce logo a été déposé par sony à titre de marque.rnrnLe reproduire, c'est l'assurance de poursuites.... donc non